

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 08/03/2023

ID : 021-212105019-20230221-D2023_009-DE



Département de la Côte-d'Or

Arrondissement de Beaune

Canton d'Arnay-le-Duc

Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Séance du 21 février 2023

Délibération du conseil municipal n°2023-009

Le vingt et un février deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pouilly-en-Auxois, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric PIESVAUX, Maire.

Date de la convocation : 30 novembre 2022

Étaient présents : M. Éric PIESVAUX – Mme Karine BASSARD– Mme Evelyne GAILLOT- .M. Stéphane ROUX - M. Yves COURTOT - M. Yohann MORTIER-JEANNIN – M. Joseph COMPÉRAT - Mme Émilie BLANQUART-BOLLENGIER – M. Jérémie BARDET – M. Franck LALIGANT

Étaient absents : 1

Mme Sabrina MARKOWIAK

Étaient excusés : 4

Mme Pauline CANARD

M. Philippe CHAUCHOT

Mme Nicole FILLON

Mme Yvette CHAUCHEFOIN

Pouvoir de :

M. Philippe CHAUCHOT à M. Éric PIESVAUX

Mme Nicole FILLON à Mme Evelyne GAILLOT

M. Yohann MORTIER-JEANNIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de suffrages possibles : 12

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Vu la délibération 2023-008 relative à l'adoption des comptes de gestion ;

Considérant qu'il n'y a aucune observation à formuler ;

Considérant qu'il est procédé au règlement définitif du budget 2022 ;

Considérant que Monsieur Éric PIESVAUX, Ordonnateur, est invité à quitter la salle au moment du vote ;



Département de la Côte-d'Or

Arrondissement de Beaune

Canton d'Arnay-le-Duc

Commune de **POUILLY-EN-AUXOIS**

Séance du 21 février 2023

Délibération du conseil municipal n°2023-009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (12 voix) de :

- 1) Approuver, pour le budget principal et le budget eau et assainissement, l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen ;
- 2) Adopter les comptes administratifs 2022 du budget principal et du budget eau et assainissement ;

A) Budget principal,

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	692 017.75 €	303 544.99 €
Section de fonctionnement	1 588 251.48€	2 127 396.81€

B) Budget annexe Eau et Assainissement.

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	192 036.42 €	465 725.35 €
Section de fonctionnement	194 113.97 €	271 776.72 €

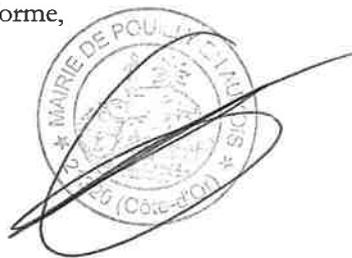
- 3) Déclarer toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes.

Fait, délibéré et signé en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Eric PIESVAUX



Le Secrétaire de Séance :

Yohann MORTIER-JEANNIN